## DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE: DES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES



Les changements au sein des écoles (accompagnement éducatif, APC, scolarisation des élèves en situation de handicap, PEDT, sollicitations institutionnelles, tableaux de bord, enquêtes, PPMS, DUER, différents parcours...) et plus récemment sécurité et LSUN, alourdissent toujours plus les missions et les tâches

liées au fonctionnement de l'école. Les temps de décharges supplémentaires accordés dans les textes aux directions d'écoles de 1 à 3 classes ne se concrétisent pas sur le terrain dans tous les départements faute de postes créés. Les réunions institutionnelles (équipes éducatives, ESS, mairie, réunions de directeurs...) sont souvent organisées hors temps scolaires. La présence de personnels d'aide à la direction ne concerne qu'une partie

La présence de personnels d'aide à la direction ne concerne qu'une partie des écoles. Ces personnels ne sont pas formés et leur contrat très précaire ne favorise pas la continuité de leurs missions sur plusieurs années. Le renforcement des injonctions et du contrôle hiérarchique qui sont souvent injustifiés, les pressions et sollicitations des collectivités territoriales en augmentation constante, entraînent un empilement des tâches et détournent trop souvent les directeurs et directrices de leurs fonctions de coordination d'équipe et les adjoints de leur fonction d'enseignant.



Le fonctionnement pédagogique, éducatif et administratif de l'école ainsi que la reconnaissance et l'exercice de la fonction de direction doivent être améliorés.

Les priorités sont clairement le temps de décharge, la rémunération et l'allègement des tâches administratives qui éloignent du cœur du métier. Le ministère n'a pas pris en compte l'urgence de la situation; les quelques récentes mesures peinent à se mettre en œuvre et sont loin de répondre aux personnels qui attendent une réelle prise en compte de leurs missions. Les besoins de sécurité des écoles ne peuvent pas reposer uniquement sur les directeurs et directrices. Il est nécessaire de clarifier et de limiter leur responsabilité. Une augmentation conséquente des décharges avec un temps hebdomadaire dans toutes les écoles.



Une progression de la bonification indiciaire et de l'indemnité de direction d'école.

## LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Une formation initiale et continue de qualité sur le temps scolaire.

Un allègement des tâches administratives est impératif. Cela passe entre autres par une meilleure gestion de l'outil informatique (accès internet, matériel adapté, simplification des procédures d'orientation...), des réunions sur le temps de travail, des outils plus adaptés aux écoles.

La création d'emplois statutaires et pérennes d'aide à la direction pour chaque école.